



Par Vianney
Martin,
associé,
Grant Thornton

Audit des groupes internationaux : un rôle de liaison accru

Dans un contexte de crise sanitaire qui limite les déplacements entre les pays voire les restreint totalement, le rôle du commissaire aux comptes de groupes internationaux requiert de l'agilité, de la rigueur et un excellent sens de la communication dans le déploiement et le bon déroulement des remontées des conclusions et des restitutions des auditeurs locaux.

Dans le respect des règles de la norme d'exercice professionnelle, 600 « principes spécifiques applicables à l'audit des comptes consolidés », le commissaire aux comptes de l'entité consolidante doit communiquer vers les auditeurs des composants et, inversement, ceux-ci doivent lui transmettre les éléments pertinents pour qu'il puisse fonder son opinion sur les comptes consolidés.

Les trois enjeux majeurs d'une bonne coordination internationale sont liés :

à la capacité du commissaire aux comptes à intégrer les différences culturelles des auditeurs locaux des pays contributeurs et leurs manières de restituer leurs conclusions ; à la pédagogie à communiquer les règles comptables applicables du groupe, notamment lorsque le référentiel est bousculé par des changements de normes ; à la pertinence des restitutions au management financier central tant en matière de contrôle interne qu'au niveau des contrôles des états financiers.

Cet exercice de coordination est plus périlleux dans cette période de restrictions des déplacements ; depuis plusieurs mois, les équipes financières centrales qui définissent et transmettent les règles comptables applicables ou les équipes de contrôle interne qui assurent régulièrement des contrôles et des suivis de recommandations auprès de leurs filiales étrangères sont limitées dans la réalisation de leurs fonctions en raison des restrictions sanitaires qui les contraignent à un pilotage à distance et peuvent ainsi perdre la main dans la gestion quotidienne de leurs supervisions.

Dans un cadre plus habituel de l'exercice de ses fonctions d'auditeur légal, le commissaire aux comptes et ses équipes doivent intégrer les travaux des auditeurs locaux de son réseau comme si ces derniers faisaient partie intégrante de l'équipe centrale. A ce titre, il doit s'assurer que les travaux d'audit locaux qui étayent les opinions d'audit ou d'examen limité des reportings de consolidation soient en phase avec l'approche d'audit mise en place lors de la phase intérimaire au niveau central.

Cet exercice consiste le plus généralement en une revue des

travaux d'audit destinés à couvrir les zones de risques identifiées notamment en matière de reconnaissance de chiffres d'affaires ou de risques de détournement des actifs. Les régulateurs nationaux concentrent leurs recommandations relatives à la documentation de l'appropriation par les auditeurs centraux des travaux des auditeurs locaux.

Communication et grand sens de l'anticipation

A ce titre, il est fréquent pour faciliter un tel exercice que le commissaire aux comptes se déplace dans le cadre des audits pour partager les instructions, revoir les principaux travaux, participer à des réunions de conclusions intérimaires ou finales et rencontrer le management local.

Avec la limitation des déplacements, l'auditeur doit se montrer très agile pour continuer à assurer une bonne documentation de revue des travaux des auditeurs locaux. Dans cette perspective, et dans le respect des règles de déontologie des différents pays qui n'autorisent pas toujours la communication des travaux à travers les frontières, l'exercice nécessite une rigueur accrue dans la communication avec les acteurs locaux et un grand sens de l'anticipation pour être en mesure de respecter les délais des calendriers de clôture.

A ce titre, les instructions se doivent d'être davantage orientées, et plus précises quant aux méthodes d'échantillonnages ou de contrôles des estimations comptables. Des instructions pertinentes et adaptées aux risques préalablement identifiés réduisent le risque d'une communication inadaptée entre les auditeurs. Ce renforcement de la précision doit bien entendu être accompagné par de véritables réunions entre les auditeurs des pays afin de capter des incompréhensions, des difficultés d'organisation ou des problématiques de ressources au plus tôt. Un suivi plus régulier et plus actif des auditeurs centraux auprès des auditeurs locaux permettra ainsi, dans cet environnement exceptionnel, d'assurer un audit pertinent répondant aux attentes des normes d'audit et aux attentes plus exigeantes des équipes financières centrales. ■